



Réparation suite à un accident

Par **freddy62**, le **06/10/2014** à **19:35**

Bonsoir, suite à un accident parvenu devant chez moi le 22 août 2014 ou j'étais stationné, une voiture met rentrée dedans. Tout mon côté droit a été touché (ail avant droite, portière droite, rétroviseur, pneu et jante et le pare choc avant). Le garage me change toute les pièces du côté droit avec l'accord de l'expert (pneu, jante, amortisseur, support moteur et d'autre pièces) mais ne change pas du côté gauche. N'est il pas obligé de remplacé les même pièces du côté gauche ?